

Guide de la Formation Doctorale Complémentaire à l'ENSIT

Doctorat de Génie Electrique

Conformément au décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de doctorat du système « LMD », il est retenu que:

- Durant leur parcours de formation, les doctorants suivent une formation doctorale complémentaire constituée d'activités de formation et de recherche pouvant avoir diverses formes : cours, conférences, ateliers, séminaires, stages,
- Durant les 3 années d'études doctorales, le doctorant doit valider 30 crédits dans le cadre de la formation doctorale complémentaire.
- L'autorisation de soutenance d'une thèse de doctorat n'est accordée que si le doctorant a validé les 30 crédits de formation doctorale complémentaire. ^[SEP] Conformément à la circulaire N° 13 - 2013 du 4 avril 2013, du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique les 30 crédits de la formation doctorale complémentaire sont considérés définitivement acquis pour les doctorants titulaires du diplôme de mastère ancien régime (mastère régi par le décret 1823-1993 du 6 septembre 1993). ^[SEP]
- A l'ENSIT, la formation doctorale complémentaire est composée de 3 Unités de Formation Doctorale (UFD) :
 - UFD-FSS : Formation Scientifique Spécialisée
 - UFD-MCR : Méthodologie & Communications en Recherche ;
 - UFD-DCT : Développement de Compétences Transversales ;

Les Eléments Constitutifs d'une UFD sont désignés par ECUFD. Le tableau 1 ci-après indique les détails relatifs aux différentes UFD et aux ECUFD correspondants (intitulé, objectifs, crédits, mode d'évaluation, etc.). **Les doctorants en GE sont appelés à lire attentivement les différentes indications mentionnées dans ce tableau.**

Tableau 1 :Détails relatifs aux différentes UFD et aux ECUFD correspondants

Intitulé de l'UFD	Intitulé de l'ECUFD	Objectifs/ Mots clés/Observations	Crédits	Mode d'évaluation
Formation Scientifique Spécialisée –FSS (14 crédits à valider dont 12 au minimum sous la forme de cours et 2 au maximum sous la forme de présence à des conférences spécialisées)	Cours ouverts par la commission doctorale en Génie Electrique de l'ENSIT(voir tableau 2 ci-après pour les cours ouverts en 205/2016) ou autre formation validée par le Directeur de thèse et par la commission de doctorat (*).	Nouveaux concepts, Approches, méthodes et techniques avancées	Présence à un module = 1,5crédit Présence +examen réussi =3 crédits	Présence et examen
	Conférences spécialisées	4 conférences à l'ENSIT ou ailleurs = 1 crédit (Une soutenance de thèse= une conférence)	2max	Présence
Méthodologie & Communications en Recherche – MCR (8 crédits à valider)	Formation à la recherche documentaire et à la présentation orale ou écrite de travaux de recherche.	Formation en méthodologie de la recherche	3	Présence
	Communications dans des séminaires, colloques et congrès	2 communications séminaire interne=1 crédit,	4 max	Textes des communications et attestation de

		1 communication nationale ou internationale =1 crédit		participation
	Articles et brevets	publication d'un article ou soumission d'un brevet=2 crédits	4 max	Article ou brevet
	Ethique & Déontologie	Initiation à l'éthique et à la déontologie	1	Présence
	Propriété Intellectuelle	Initiation à la Propriété Intellectuelle	1	Présence
	Valorisation de la recherche et Innovation	Initiation à la Valorisation de la recherche et à l'Innovation	1	Présence
Développement de Compétences Transversales - DCT (8 crédits à valider)	Formation à la Pédagogie d'Enseignement	Préparation au métier d'enseignant	2	Présence
	Expérience pédagogique	Un TD ou TP assuré sous la supervision du directeur de thèse =1 crédit	2 à 4 max	Support pédagogique
	Contribution au développement de la vie universitaire	- Participation à l'organisation de manifestations scientifiques - Contribution à un projet de recherche contracté par la Structure de Recherche (SR) - Expertise dans le cadre des activités de la SR, (une contribution=1 crédit)	2 max	Attestation détaillée de l'organisme responsable de la manifestation
	Stages de recherche	1 mois en Tunisie =2 crédits 1 mois à l'étranger =3 crédits	5 max	Attestation de stage et rapport de stage validé par le directeur de thèse
	Doctoriales	Présentation de travaux (1point par présentation)	3 max	Pièces justificatives

(*) ^[1] Selon les besoins, le doctorant peut être appelé à suivre un cours doctoral offert en dehors des cours ouverts à l'ENSIT. Dans tous les cas, le choix des cours et des autres ECUFD est à définir par le doctorant en étroite concertation avec son directeur de thèse et après accord de la Commission de Doctorat en Génie Electrique de l'ENSIT.

Validation des crédits relatifs aux activités de formation doctorale complémentaire :

- Pour formuler la demande de validation des crédits d'une activité de formation doctorale complémentaire, les doctorants doivent obligatoirement utiliser le modèle de fiche de validation ci-jointe (cette fiche est mise à la disposition des doctorants dans le département et dans l'Ecole Doctorale)
- Pour être recevable la fiche de validation doit comporter les encadrés (1), (2) et (3) dûment remplis.
 - l'encadré (1) est réservé aux informations générales concernant le doctorant ;
 - l'encadré (2), intitulé « Avis du Directeur de Thèse », comporte une description de l'activité et devra être rempli par le doctorant et signée par le directeur de Thèse. Aucune demande de validation d'une activité de formation doctorale complémentaire ne peut être examinée si la fiche de demande de validation ne comporte pas l'avis et la signature du Directeur de thèse dans l'encadré (2) ;
 - la signature de l'encadré (3) par l'organisateur ou le responsable de l'activité est exigée. Cependant, lorsque le nombre de doctorants participant à l'activité est élevé, l'organisateur ou le responsable de l'activité peut procéder à la signature d'une feuille de présence par séance portant les noms et signatures des doctorants présents (un modèle de feuille de présence est mis à la disposition des doctorants au secrétariat de l'Ecole doctorale) ;
 - pour toute activité du type conférence ou soutenance de thèse de doctorat ou d'habilitation, les fiches de validation remplies doivent être remises au conférencier ou au président du jury bien avant le démarrage de l'exposé et doivent être récupérées en fin de séance. ^[L]_[SEP]
 - l'encadré (4) est réservé à la Commission de Doctorat.
- Pour toute activité de formation doctorale complémentaire ayant eu lieu à Tunis, le doctorant doit déposer sa fiche de demande de validation au secrétariat de l'Ecole doctorale dans la semaine qui suit la date de fin de l'activité en question.
- Pour une activité menée lors d'un séjour à l'extérieur de Tunis, le dépôt de la fiche de demande de validation doit se faire dans la semaine qui suit la fin du séjour.
- Pour chaque fiche de demande de validation déposée, le secrétariat de l'Ecole doctorale fournit au doctorant une copie de la fiche portant le cachet de l'Ecole doctorale et la date du dépôt.
- Pour une activité de formation doctorale complémentaire sous la forme d'un cours, les crédits sont accordés selon le barème indicatif suivant :
 - Présence = 1,5 crédits au maximum
 - Présence + Note ≥ 10 = 3 crédits au maximum
 - Présence + Note < 10 = 1,5 crédits au maximum

La présence à un cours n'est validée que si le doctorant a assisté à toutes les séances du cours (une seule absence justifiée peut éventuellement être tolérée par l'enseignant lui même). La note est celle d'un examen écrit ou d'un travail personnalisé rédigé. Il n'est pas prévu de session de contrôle pour les examens. Le doctorant pourra repasser l'examen si celui-ci est programmé lors d'une session ultérieure pendant ses trois années de doctorat.